

LA JUSTICE HUMAINE CHEZ THOMAS D'AQUIN :
L'articulation avec le droit et la loi pour le bonheur humain

Directeur de thèse : Olivier BOULNOIS

La thèse que je prépare sous la direction de Monsieur Olivier Boulnois s'intitule « La justice humaine chez Thomas d'Aquin : L'articulation avec le droit et la loi pour le bonheur humain ». Elle s'organise en trois parties. La première partie traite de la connaissance scientifique et de l'action humaine. J'expose les parallèles entre l'idée d'ordre et la connaissance humaine et entre l'idée d'ordre et l'action humaine qui traversent l'œuvre morale de Thomas. Le bonheur ici-bas est une activité humaine qui présuppose une certaine connaissance des vertus. L'exercice de celles-ci par le citoyen en général est nécessaire, car le bonheur strictement individuel n'est pas encore le bonheur humain, qui passe par le bien commun, supérieur au bien individuel. L'homme n'atteint pas à sa fin en dehors de la société et l'existence de celle-ci dépend de l'exercice des vertus sociales, notamment de la justice. La deuxième partie traite de la justice en tant que pratique et est étroitement liée à la troisième qui traite de la justice, du droit et de la loi. Le rapport entre la théorie et la pratique pour la réalisation du bonheur humain est repris. La justice est la vertu pratique par excellence. Son exercice est primordial pour l'accomplissement de cette idée de bonheur et suppose la connaissance par le citoyen de ce qui est bon pour la société. C'est la loi qui assure son accomplissement par l'impérative des conduites – justes – qu'elle établit. Et le produit qui en découle est appelé par l'Aquinate le « droit ».

